



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## commerce international

Question écrite n° 78453

### Texte de la question

L'Union européenne, divisée sur la question agricole, était sur le banc des accusés dernièrement à l'OMC, ses partenaires estimant qu'elle bloque les négociations en l'absence d'une nouvelle offre de baisse des droits de douane sur les produits de la terre. Le commissaire européen au commerce, Peter Mandelson, a ainsi déclaré avoir continué à négocier avec ses partenaires de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) sur l'agriculture, en dépit de la demande française de cesser les discussions sur ce sujet. « Le gouvernement français nous a demandé de cesser de discuter d'agriculture et de suspendre les négociations dans tous les domaines liés à l'agriculture », a déclaré M. Mandelson lors d'une conférence de presse. « J'ai beaucoup de respect pour les vues de la France et une grande considération pour ce pays, mais notre mandat (de négociation) découle de l'ensemble des pays membres », a rappelé le commissaire européen. À quelques semaines de l'importante conférence ministérielle de l'OMC à Hong Kong, les partenaires de Bruxelles ont mis l'absence de progrès sur le compte des Européens, qui n'ont pas présenté d'offre de baisse des droits de douane sur leurs importations de produits agricoles. Le représentant américain pour le commerce, Rob Portman, « est très déçu que l'Union européenne n'ait pas présenté d'offre sur l'ouverture du marché ». Pour sa part, le ministre australien du commerce, Mark Vaile, a lui aussi accusé l'Union européenne en déclarant être « très déçu par le résultat de la réunion. La France et d'autres membres de l'Union européenne ont mené cette dernière au bord d'un échec du cycle de négociations. » L'Union européenne se retrouve donc sous pression alors qu'elle est elle-même divisée sur la question de l'agriculture, et, compte tenu des diverses déclarations américaine et australienne, Mme Chantal Robin-Rodrigo demande à Mme la ministre déléguée aux affaires européennes de lui indiquer la position et les intentions du Gouvernement au sujet de ce dossier.

### Texte de la réponse

Depuis 2001, les membres de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) sont engagés dans un nouveau cycle de négociation commerciale : l'agenda de Doha pour le développement. Dans ces négociations, la France poursuit trois principaux objectifs : favoriser la croissance et l'emploi en Europe et dans notre pays, à travers l'accès pour nos entreprises à de nouveaux marchés ; contribuer à une meilleure insertion des pays les plus pauvres dans le commerce mondial ; préserver l'autonomie de décision de l'Union européenne et le respect des engagements pris, en particulier s'agissant de la politique agricole commune réformée en juin 2003. À cet égard, le Conseil affaires générales du 18 octobre 2005, à la demande de la France, a rappelé que la réforme de la PAC est la contribution de l'Europe au volet agricole du cycle de Doha sur le développement et qu'elle constitue la limite du mandat pour ce cycle. Le 28 octobre 2005, la Commission européenne a décidé de déposer à l'OMC une offre globale et conditionnée à des avancées significatives des autres partenaires dans l'agriculture comme dans l'ensemble des autres domaines de la négociation. Lors de la conférence de Hong-Kong du 13 au 18 décembre, avec le soutien de la France et des autres États membres, la Commission européenne a maintenu une position ferme sur le volet agricole des négociations, réussissant à contenir la forte pression s'exerçant sur la politique agricole commune. La suppression des soutiens aux exportations agricoles a pu être repoussée à la fin de l'année 2013, dans le plein respect de la réforme de la PAC. Cette mesure devra en outre

être appliquée par l'Union européenne et par ses autres partenaires concernés. Par ailleurs, ces négociations ont permis, comme le souhaitaient la France et l'Europe, de faire avancer des mesures favorables aux pays les plus pauvres (accès des pays les moins avancés [PMA] aux marchés des pays développés sans quota ni droit de douane, accès des pays les plus pauvres aux médicaments, engagement américain à renoncer aux soutiens aux exportations de coton...). Dans la perspective de la phase finale du cycle, la France, avec ses partenaires européens, continuera de veiller au maintien d'un équilibre, qui reste fragile, entre les différents volets de la négociation (agriculture, tarifs industriels, services) et au parallélisme des efforts demandés aux différents pays développés, notamment sur l'agriculture. Elle agira également pour que les progrès en faveur du développement soient confirmés dans la mise en oeuvre des décisions prises à Hong Kong comme dans la suite des négociations de ce cycle.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

**Circonscription :** Hautes-Pyrénées (2<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 78453

**Rubrique :** Relations internationales

**Ministère interrogé :** affaires européennes

**Ministère attributaire :** affaires européennes

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 22 novembre 2005, page 10683

**Réponse publiée le :** 21 février 2006, page 1796